

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 6046

présenté par

M. Clouet, Mme Erodi, Mme Leduc, M. Delogu, M. Amard, M. Arenas et M. Boyard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il publie également les données ayant permis la construction de ces indicateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les données sources ayant permis de construire les indicateurs sur les travailleurs séniors devront être envoyées par l'entreprise au Ministère du Travail ainsi qu'à Pôle Emploi.